



LES ATTAQUES

Arrêté n°2024-079

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté de restriction de la circulation Rue du Canal d'Ardres

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Considérant la demande de l'entreprise LITTORAL ESPACES VERTS en date du 03 juillet 2024 ;
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation pour le bon déroulement des travaux d'élagage des arbres a proximité de la ligne haute tension Enedis rue du Canal d'Ardres.
Vu l'information a la MDADT en date du 05 juillet 2024

ARRETE

Article 1 : Du 08 juillet au 08 Aout 2024 inclus, une restriction de la circulation sera appliquée rue du Canal d'Ardres pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Sens de circulation : sens des points de repères croissants,
- Basculement sur la chaussée opposée
- Limitation de vitesse à 30km/h,
- Circulation alternée manuellement,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds,
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.
- Largeur de voie maintenue : 3m

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
- Affiché le 08/07/2024.